

Calendrier de l'appel à candidatures 2022

7 février 2022 : envoi des circulaires aux asbl répertoriées à l'ONSS sur base de la dernière liste fournie par l'ONSS (2020).

A la réception des documents : les asbl qui disposent d'une représentation syndicale interne ou inter-centres fixent une date de réunion avant la date limite du 18 mars 2022 pour discuter du dossier. Le PV signé de la réunion doit être rentré avec le dossier au plus tard le 18 mars 2022.

4 mars 2022 : date limite pour l'affichage de l'appel dans les locaux de toutes les asbl candidates pendant 14 jours calendrier.

4 mars 2022 : date limite pour les asbl qui ne disposent pas de représentation syndicale interne ou inter-centres pour rentrer le dossier complet. Les signatures des permanents ne sont pas requises.

11 mars 2022 : date limite pour les permanents syndicaux pour demander une modification de l'acte de candidature (car le dossier modifié doit être envoyé au Fonds le 18 mars 2022 au plus tard).

18 mars 2022 : date limite pour les asbl qui disposent d'une représentation syndicale interne ou inter-centres pour remplir le formulaire en ligne (PV de réunion de concertation compris) et pour les asbl qui ne disposent pas de représentation interne ou inter-centres qui ont modifié leur dossier à la demande des permanents syndicaux.